

Québec, le 13 décembre 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-11-081 – Lettre de réponse

---

Maître,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 25 novembre dernier, concernant l'« avis sur l'état d'urgence observé lors de la visite du projet des travaux de réfection de la digue du lac des Deux Montagnes à Sainte-Marthe-sur-le-Lac ».

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Avis sur l'état d'urgence du 1<sup>er</sup> juin 2009, 7 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Marie-Claude Laflamme, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [marie-claude.laflamme@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-claude.laflamme@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

*(Original signé)*

Julie Samuël

p. j. 2

Direction des barrages publics

## NOTE

**DESTINATAIRE :** Monsieur Jacques d'Astous, ing. M.Sc.  
Chef de Service de la gestion et de  
l'évaluation de la sécurité, par intérim

**DATE :** Le 1<sup>er</sup> juin 2009

**OBJET :** **Avis sur l'état d'urgence observé lors de la visite du projet des travaux de réfection de la digue du lac des Deux Montagnes à Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

---

La présente note fait suite à la demande de M. Guillaume Thibault, chargé de projet à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), concernant le sujet mentionné ci-dessus.

À cet effet, une visite sur le terrain a été effectuée le 30 avril 2009 par M<sup>me</sup> Mélanie Lavoie ing. jr au Centre d'expertise hydrique du Québec. Elle était accompagnée de MM. Guillaume Thibault, du MDDEP, Daniel Germain du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de M<sup>me</sup> Claudie Lachance, ingénieure à la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

### Mise en contexte

À la suite de la crue printanière 2009, de l'érosion linéaire a été observée sur une portion de la digue de protection de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, localisée aux figures 1 et 2. La municipalité demande la permission de réaliser des travaux de réfection au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À la suite de ces événements, le Ministère a sollicité le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) afin d'obtenir un avis sur l'état d'urgence à effectuer des travaux de réfection de la digue.

...2

Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Centre d'expertise hydrique du Québec

675, boulevard René-Lévesque Est  
Aile René-Lévesque, 2<sup>e</sup> étage, case 28  
Québec (Québec) G1R 5V7  
**Téléphone : 418 521-3825, poste 7156**  
Télécopieur : 418 644-7100  
Courriel : melanie.lavoie@mddep.gouv.qc.ca  
mohamed.zahra@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : www.cehq.gouv.qc.ca

## Observations

Le secteur visité de la digue de protection de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est localisé aux figures 1 et 2. Lors de la visite, l'érosion linéaire a été observée sur la digue dans la section de la frayère telle que montrée à la figure 3. Le tronçon de la digue affecté par l'érosion ce printemps est d'une longueur approximative de 510 m. Le secteur le plus touché est situé de part et d'autre de la promenade en bois (figure 3). Dans ce secteur l'érosion a atteint une hauteur d'environ 1 m, ce qui représente approximativement la moitié de la hauteur totale de l'ouvrage. Les photos 1 et 2 montrent l'état d'avancement et l'ampleur de l'érosion de ce secteur de la digue lors de la visite. Aussi, l'enrochement observé au sud de la promenade semble avoir été déplacé et emporté par les forces érosives de l'eau (photo 3).

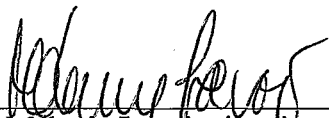
Au nord-ouest de la passerelle en bois, l'érosion observée est moins sévère (photo 4). De même qu'à l'ouest de la 27<sup>e</sup> avenue aucune érosion n'a été observée puisque ce tronçon de digue est protégé de par sa géométrie et son orientation par rapport au lac des Deux Montagnes.

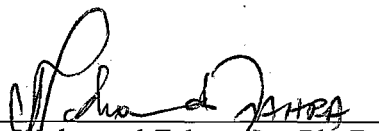
## Recommandations

Pour assurer la stabilité et la pérennité de la digue, il est recommandé de procéder à des travaux de réfection de la digue, selon les règles de l'art, avant la prochaine crue printanière. Si de tels travaux n'étaient pas effectués avant les prochaines crues, la stabilité de la digue ainsi que la sécurité des résidents seraient compromises.

Nous recommandons également que des mesures de surveillance appropriées soient instaurées par la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

  
 Mélanie Lavoie, ing. jr

  
 Mohamed Zahra, ing. Ph. D.

c. c. M. Pierre Aubé, Directeur des barrages publics  
 M. Bruno Chouinard, Chef de la division de l'évaluation de la sécurité



Figure 1 : Localisation de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



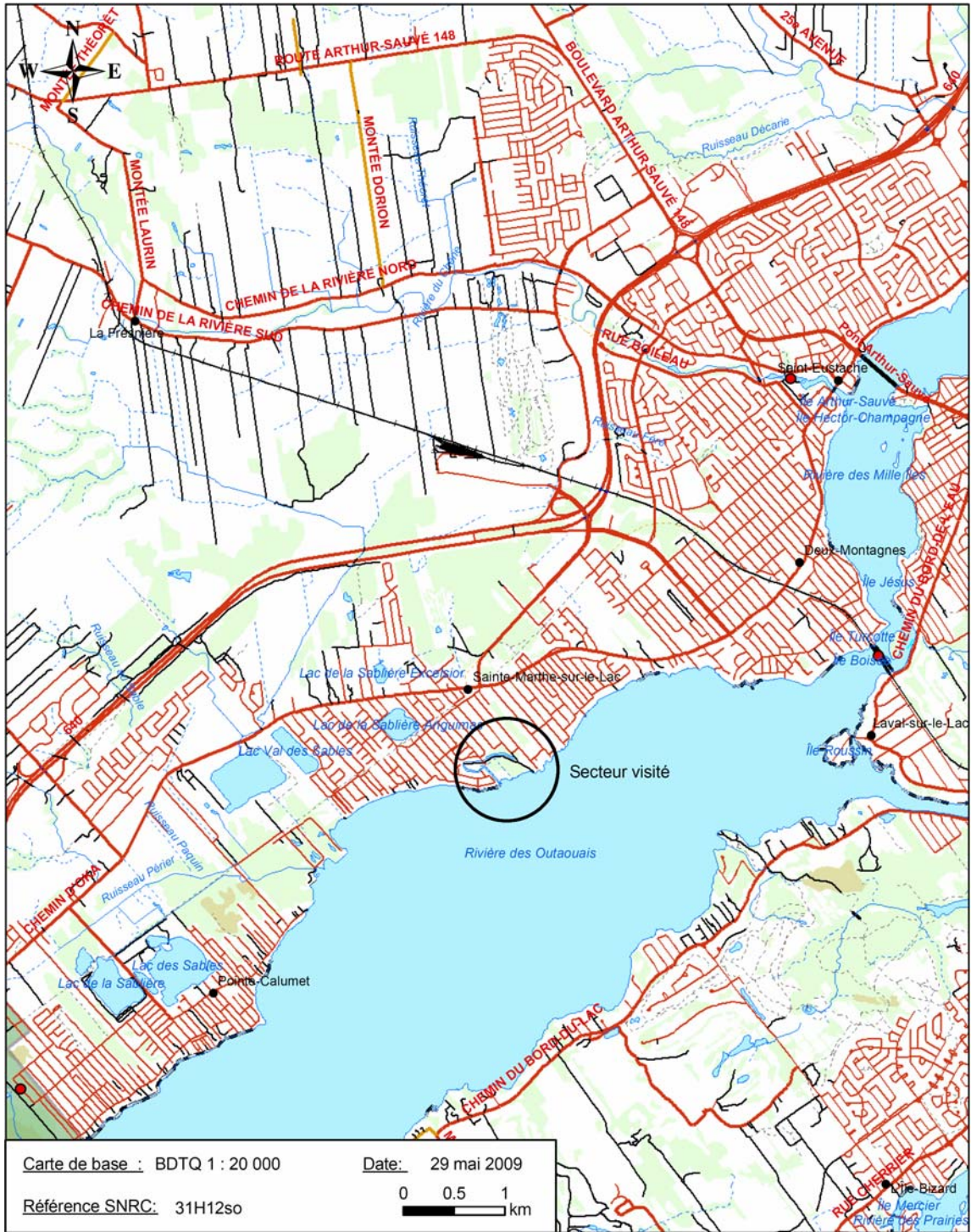


Figure 2 : Localisation du secteur de la digue visité





Figure 3 : Limites approximatives de l'érosion observée à la digue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac





Photo 1 : Érosion importante dans le secteur de la promenade en bois



Photo 2 : Érosion importante dans le secteur de la promenade en bois





Photo 3 : Érosion et enrochement au pied du talus, secteur sud



Photo 4 : Érosion moins sévère, secteur nord-ouest